

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 05 Août 2015

DATE DE CONVOCATION : 31 juillet 2015

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Marion COMTE, Christelle DAVID, Valérie FERRARINI, Claude GOY, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Christelle PIERRARD, Nathalie RIOU, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Paul BALLALOUd (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux), M. Florent BRASIER (pouvoir donné à Paul PASQUIER), Mme Marie-Hélène CHAVES, M. Giovanni CORRIAS (pouvoir donné à Christelle PIERRARD), M. Rémi DELSANTE, M. Christian DUPONT, Mme Véronique FOREL (pouvoir donné à Nathalie RIOU), Mme Isabelle FRACHON BOURQUI (pouvoir donné à Jean-Michel PASQUIER), M. Jean-Paul GUIGNARDAT (pouvoir donné à Claude GOY), Mme Julie HOLLOSI (pouvoir donné à Valérie FERRARINI), M. Jean-Claude MONTCHARMON, Mme Isabelle MONTMASSON (pouvoir donné à Vincent MUNKA), M. Lilian RUBIN-DELANCHY (pouvoir donné à Laurence NENNIG), Mme Sandrine TRINCAT (pouvoir donné à Christophe PERY)

SECRETAIRE : Nathalie RIOU



Monsieur le Maire a fait part au Conseil :

- Des divers remerciements relatifs à la cérémonie du Giffre
- De l'arrêté ministériel du 16 juillet 2015 faisant état de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 53 communes de la Haute Savoie dont Marignier.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil l'approbation :

- Du procès verbal de la séance du 15 juin 2015

Vote : 21 voix Pour

4 Abstentions (*Mmes NENNIG et FRACHON BOURQUI, Ms. PASQUIER et RUBIN DELANCHY*)

DECISION MUNICIPALE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la décision municipale suivante :

DM2015_06_10 : Nettoyage des alpages du Môle

Il a été décidé d'attribuer le marché public pour la réalisation du nettoyage des Alpages à l'entreprise « **Exploitation Forestière Mollieux Patrice** » pour un montant de **40 000,00 € H.T.**

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A ACCEPTÉ les termes de la décision modificative n°1 du budget général telle que définie ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL			DM N°1			
Chapitre	Imputation	Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
040	21521.025/901	Ouverture de crédits pour régie Mémorial du Giffre				
042	722.025/90	Installations de voirie Travaux en régie		10 000	10 000	
		Virement de section à section				
023	023.01/81	Virement à la section d'investissement	10 000			
021	021.01/810	Virement de la section de fonctionnement				10 000
			10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A ACCEPTÉ le versement de subventions aux associations décrites dans le tableau ci-dessous :

Service Scolaire

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Sou des Ecoles		33 €	Sortie élèves Gripari 1 élève * 33 € Car 51 élèves et non 50
Ecole Saint Bernadette de Cluses		221€	13 élèves scolarisés
Marnymomes		12 300 €	Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Service Affaires Culturelles

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Association Culturelle Portugaise	162 €	162 €	
Patchwork and Coffee	160 €	160 € 50 €	Exceptionnel Meuble
Fanfare 27 ^{ème} BCA		150 €	Exceptionnel : Logo Marignier sur BUS

Service Sports

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Archers de l'Arve	200 €	300 €	
Les Boules du Giffre	2 000 €	2 000€	
Comédies Club	331 €	429 €	
Ski Club Theyez-Marignier	1 000 €	1 000 €	
Sport-Evasion	518 €	546 €	
Libre-Ecart	490€	490 €	
Subvention except. :			
Formation entraîneurs	400 €	400 €	
Organisation Môle'nette	100 €	100 €	
Arve Giffre Hand Ball	3 853 €	3 900 €	
Ping Pong Club de Marignier	200 €	300€	
Tchoukball Club de Marignier	200 €	700€	
Déplacement	200 €		

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A ACCORDÉ, à Halpades, la garantie des 2 emprunts nécessaires à la réhabilitation du bâtiment Pré de Foire pour un montant total de 423 600 €.

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A ACCEPTÉ la mise à disposition de la licence IV, à titre gratuit, à la SAS LE PONTVYS afin de l'exploiter dans les locaux situés 80, rue du Pontvys

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A ACCEPTÉ de céder à M. Emile BABAZ la partie du chemin rural dit du « Liy » d'une superficie de 319 m² au prix de 1€/m² soit 319 €.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant au dossier.

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A ACCEPTÉ d'acquérir la pointe de la parcelle cadastrée section AH n°59 située rue de Panloup au prix de 50 € le m².

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A APPROUVÉ le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » au SYANE pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

A ADOPTÉ les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Bureau du SYANE en date du 12 mars 2015.

S'EST ENGAGÉ à accorder pendant 3 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 6 des statuts du SYANE.

S S'EST ENGAGÉ à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Le Conseil,

A DEMANDÉ l'adhésion de la commune à l'Etablissement public foncier de la Haute-Savoie,

A APPROUVÉ les statuts,

A ACCEPTÉ sur le territoire de la Commune, la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement,

A DÉSIGNÉ à l'Assemblée Spéciale de l'E.P.F. de la Haute-Savoie 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, soit :

- Délégué titulaire : **M Bertrand MAURIS-DEMOURIoux**
- Délégué suppléant : **M Jean-Paul BALLALoud**

Vote : 19 Pour

6 Contre (*Ms Lilian RUBIN-DELANCHY, Christophe PERY, Jean-Michel PASQUIER, Mmes TRINCAT Sandrine, Laurence NENNIG, Isabelle FRACHON BOURQUI*)

Le Conseil,

A ACCEPTÉ de signer un protocole d'accord avec la société HALPADES pour la création d'un programme de logements sociaux Avenue du Stade

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Vote : 19 Pour

6 Abstentions (*Ms Lilian RUBIN-DELANCHY, Christophe PERY, Jean-Michel PASQUIER, Mmes TRINCAT Sandrine, Laurence NENNIG, Isabelle FRACHON BOURQUI*)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A CONFIE à Haute-Savoie HABITAT la réalisation de l'opération locative dans le cadre du projet de construction d'une maison de santé et de logements sociaux sur la commune de Marignier

A DÉCIDÉ d'établir une co-maîtrise d'ouvrage avec Haute-Savoie HABITAT pour la réalisation de la maison de santé par la signature d'une convention.

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché du 10 août 2015
au